Nations Unies S/PV.5744



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5744e séance

Mercredi 19 septembre 2007, à 17 h 20
New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Qwabe
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	Mme Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	Mme Al-Thani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

07-51076 (F)

La séance est ouverte à 17 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Tanin (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/548, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/492, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afghanistan.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a toujours appuyé les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, ainsi que la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois. La FIAS lutte contre la menace terroriste que posent les Taliban, Al-Qaida et d'autres extrémistes, et apporte une contribution importante à la stabilisation de la situation en Afghanistan. Nous attendons avec intérêt que l'efficacité de ces efforts soit encore renforcée.

Je tiens cependant à signaler qu'au cours du processus visant à parvenir à un accord sur le projet de résolution, il n'a pas été apporté d'éclaircissements sur le nouveau libellé relatif à la composante des forces de la coalition chargée de l'interception maritime, lequel ne figurait dans aucune des résolutions précédentes du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, les activités de la coalition se déroulent hors du champ d'action de l'ONU, et le Conseil de sécurité n'en est pas informé de façon détaillée. Nous estimons que la composante maritime doit être utilisée exclusivement dans la lutte contre le terrorisme et non pas à d'autres fins.

Au vu de ces considérations, la Fédération de Russie, au cours de la phase finale des travaux du Conseil, a proposé d'inclure dans le projet de résolution un libellé qui a déjà été éprouvé par le Conseil de sécurité. Malheureusement, notre proposition n'a pas été dûment examinée. Le projet de résolution a été mis aux voix à la hâte alors qu'il reste encore un mois au présent mandat de la FIAS. Ceci n'est pas conforme à la pratique habituellement suivie au Conseil. C'est pourquoi la Fédération de Russie ne pourra pas appuyer ce projet de résolution.

L'unité du Conseil de sécurité est ainsi la victime d'une hâte injustifiée.

Le Président : Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
Fédération de Russie

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1662 (2007).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a eu l'honneur de coordonner le processus qui a nous a menés à l'adoption aujourd'hui de cette résolution. Je tiens à remercier l'ensemble des délégations pour le précieux concours qu'elles ont apporté pendant toute la durée de ce processus.

L'adoption de cette résolution illustre avec force la cohésion du Conseil sur une question critique à une étape cruciale. En prorogeant le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), le Conseil de sécurité réaffirme son appui sans réserve à une opération qui, comme l'a dit le Ministre afghan des affaires étrangères, « a joué un rôle clef » en faveur de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan.

Dans la même lettre, le Gouvernement afghan a formulé l'espoir que le Conseil de sécurité continuerait à insister sur l'importance capitale du mandat de la FIAS. Pour répondre à cet appel, ma délégation a tâché de traduire dans le texte tous les défis énormes et nouveaux auxquels la FIAS est confrontée depuis son élargissement à l'ensemble du pays. Il est, selon nous, on ne peut plus important que, par le biais de cette résolution, le Conseil signale qu'il s'intéresse de très près à tous les aspects des opérations de la FIAS. La notion d'une approche globale combinant des efforts militaires, politiques et économiques nécessite un tel intérêt.

Nous n'avons pas hésité à aborder, dans cette résolution, des questions politiquement délicates, ce qui a rendu le processus plus complexe que les années précédentes, mais nous sommes satisfaits du résultat, et nous sommes convaincus que le Conseil, en refusant d'éluder les difficultés, a été à la hauteur de ses responsabilités en tant qu'autorité qui a confié le mandat nécessaire à cette opération.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée. En tant que voisin et ami de l'Afghanistan, le Gouvernement chinois attache une grande importance à la situation dans ce pays. Il appuie fermement les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement afghans pour instaurer la paix et la stabilité. Nous espérons que l'adoption de cette résolution favorisera la paix et la stabilité en Afghanistan.

Nous remercions également les pays concernés des efforts qu'ils ont entrepris en faveur de cette résolution.

Je voudrais saisir la présente occasion pour faire une remarque. Nous croyons qu'à l'avenir, lorsque nous appuierons l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, nous devrons faire tout notre possible pour parvenir à un consensus et à l'unanimité. L'appui unanime des 15 membres du Conseil de sécurité est important pour toute résolution.

Nous espérons que la manière dont la résolution a été adoptée aujourd'hui ne créera pas de précédent. En revanche, nous espérons que les membres du Conseil se consulteront pour tenter d'adopter tous les projets de résolution par consensus.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 30.